

Communiqué

Sion, le 22 octobre 2018

NON à l'initiative pour les vaches à cornes

OUI à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales

NON à l'initiative dite « pour l'autodétermination »

Un refus clair de l'initiative dite « pour l'autodétermination »

Le PLRVS s'oppose totalement à l'initiative UDC dite « pour l'autodétermination ». Celle-ci s'attaque au droit international (dont les droits de l'homme), et crée inutilement de nouvelles insécurités juridiques pour la Suisse. « S'opposer aux juges étrangers » et « promouvoir l'autodétermination » sont des slogans qui cachent un projet extrême qui aurait des conséquences drastiques pour notre économie et pour notre place sur la scène internationale.

L'initiative ne s'attaque pas à des 'lois étrangères', mais au droit international : un système de plus de 600 traités auxquels la Suisse a librement choisi d'adhérer pour faire avancer ses intérêts nationaux. Dans cette liste il y a non seulement des conventions importantes comme notre participation à la Cour européenne des droits de l'homme ou les accords bilatéraux conclus avec l'UE, mais aussi de nombreux traités moins visibles qui encadrent nos relations diplomatiques et commerciales avec tous les autres pays.

La Suisse peut déjà à tout moment choisir de résilier n'importe quel traité si celui-ci n'est plus dans son intérêt national. L'initiative souhaite cependant introduire un automatisme rétroactif qui obligerait notre pays (en cas de conflit entre une loi suisse et un traité) à ne plus tenir sa parole, et à résilier des accords 'si nécessaire'. Compte tenu de la difficulté et des années de négociation parfois nécessaires pour conclure un seul traité, il est simplement irréfléchi et irresponsable de les mettre en péril avec une telle légèreté.

Rappelons ce que cette initiative vise en réalité : une sortie de la Cour européenne des droits de l'homme, et une résiliation des accords bilatéraux. Il serait plus honnête que l'UDC le demande directement plutôt que de les rendre caduques par ce chemin furtif.

Pour conserver notre prospérité, et pour maintenir une Suisse honnête et fiable sur la scène internationale, nous recommandons de voter NON à l'initiative pour l'autodétermination.

OUI à la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales

Cette modification de loi crée la base légale qui permet une surveillance en cas de soupçon de fraude aux assurances sociales. Il s'agit avec cette loi de lutter contre l'escroquerie aux assurances sociales telles que l'AI, l'AVS et l'assurance chômage. Pour ceux qui contribuent tous les mois aux assurances sociales et pour la grande majorité des assurés honnêtes qui dépendent de notre système social, nous nous devons de nous doter de moyens pour agir contre ceux qui en profitent en trichant. La loi, telle que proposée, donne des moyens suffisants pour une surveillance ciblée en cas de soupçon fondé, tout en fixant des règles strictes qui doivent être respectées.

Pour une base légale claire qui lutte contre la fraude et assure la crédibilité des assurances sociales, le PLRVS recommande de voter OUI.

NON à l'initiative pour les vaches à cornes

L'initiative propose une subvention supplémentaire pour les vaches et chèvres à cornes. Selon l'initiant, cette mesure serait dans l'intérêt des animaux, mais cette affirmation manque de preuves scientifiques, et ne prend pas en considération l'ensemble des facteurs qui contribuent au bien-être de l'animal. En effet, il n'est pas clair qu'une vache aille mieux en gardant ses cornes, mais il est certain que le risque de blessures pour les autres vaches et les paysans qui s'en occupent augmente drastiquement. Pour cette raison, les vaches à cornes ont moins tendance à être laissées en stabulation libre, car il est beaucoup plus difficile et coûteux d'assurer leur sécurité et celle des paysans.

Il y a d'autres conséquences non-voulues : selon le texte de l'initiative, les subventions pourraient également être versées pour des vaches à cornes qui resteraient attachées pendant toute l'année. Il se peut donc que plus de paysans soient incités à garder leurs vaches en stabulation entravée.

Un dernier bémol d'un point de vue valaisan : le texte de l'initiative parle uniquement de vaches et de chèvres, pas de moutons. En cas d'acceptation, les moutons valaisans à nez noir n'auraient donc pas droit à des subventions supplémentaires.

L'initiative telle que présentée n'est guère compatible avec la politique agricole suisse et n'a pas sa place dans la Constitution fédérale, car elle manque cruellement de précision et ne traite que d'un seul aspect du bien-être animal sans prendre en considération l'impact global. Pour toutes ces raisons, le PLRVS recommande de voter NON.

Contact :

- › René Constantin, président, 079 478 21 63
- › Jean-Claude Vocat, vice-président, 079 743 53 54
- › Richard Baker, secrétaire, 076 416 27 04

Constituante : société « civile » contre les politiques, vraiment ?

Lors de ma campagne pour le Conseil d'Etat, je m'étais positionné pour une constituante, comme le groupe PLR d'ailleurs. A l'époque convaincu qu'un tel projet devait être traité de manière extraordinaire, je me réjouis aujourd'hui de voir que la grande majorité des candidats n'ont pas d'expérience en politique. Cela démontre une chose : la politique intéresse toujours ! Elle mérite qu'on s'y intéresse.

Je suis par contre étonné d'entendre un (faux) débat sur le bienfait ou non de l'implication d'une Société, dite « civile » qui serait en opposition – ou plutôt en concurrence en vue d'une élection – aux membres des partis politiques. Tout d'abord, rappelons qu'hormis quelques rares exceptions – dont j'ai le privilège de faire partie – nos *politiques* sont des miliciens-ennes. En effet, nous n'avons pas d'écoles type ENA. Nos élus sont ceux que nous côtoyons dans nos fanfares, nos clubs sportifs, nos activités culturelles, nos réunions de parents ou à la fête du village, c'est notre voisin, notre assureur, notre collègue de travail ou notre vigneron préféré.

Mais surtout et avant tout, toutes celles et ceux qui seront élus à la constituante feront de la Politique et non des moindres car ils participeront à la refonte du texte fondamental de notre Canton. Dès lors, il sera question de défendre certains fondamentaux comme ses valeurs et ses croyances. Pour cela, il faudra argumenter, convaincre, trouver des alliances et des majorités. Cela passera par un travail collectif, qu'il s'appelle parti, mouvement ou autre, un *team* qui partagera majoritairement les mêmes fondamentaux et la (plus ou moins) même vision de notre Société. C'est comme cela que nous construisons notre Société dans une démocratie.

Aujourd'hui, j'aurais un souhait : que chaque candidat à la constituante soit fier de dire qu'il s'engage pour faire de la politique. Celle-ci a souvent une connotation négative en raison de certaines affaires ou personnalités, de décisions complexes pas toujours évidentes à comprendre pour les non-initiés ou de l'image que d'aucuns essaient de faire porter aux élu-e-s. Toutefois, pour ma part, ce n'est que la partie visible de l'iceberg. En effet, derrière cela il y a un gros travail de fond de nos politiques depuis des décennies pour que le Valais (et la Suisse) soit ce qu'il est. Sans penser aux peuples sous régime totalitaire n'oublions pas que certains pays ne connaissent pas l'assurance-maladie obligatoire ; la liberté d'expression, l'aide sociale, l'accès à une justice équitable ou le droit à une formation. Certes, tout comme notre Pays, notre Canton n'est pas parfait, il est perpétuellement sujet à des améliorations... et c'est justement pour cela que nous avons besoin de faire de la politique et une révision d'une constitution s'inscrit dans ce principe d'amélioration continue.

En conclusion, je retiens deux choses. La première, ne laissons pas mettre en opposition les novices et les expérimentés en politique. Ils sont complémentaires et les deux doivent assumer ouvertement leur volonté de construire le Valais de demain, accepter que leur investissement entre dans le domaine de la politique. L'ensemble des partis ou mouvements représentés dans la Constituante devront collaborer, non pas pour atteindre un même objectif, mais un objectif commun : une Constituante correspondant aux attentes d'une majorité des citoyennes et citoyens de notre Canton.

La deuxième, pour que les fondamentaux dans lesquels nous nous reconnaissons puissent être défendus, il faut un maximum d'élus pour représenter nos valeurs, nos croyances. Pour cela, il faut des suffrages¹, raison pour laquelle la liste du parti a un rôle central. Le fait de trouver beaucoup de listes complètes pourrait inciter les électrices et électeur à utiliser des listes blanches (sans en-tête de parti) ce qui ferait perdre des suffrages et donc des places aux partis concernés. Il est donc important d'inciter à prendre la liste de son parti quitte à ce que l'électeur-trice la modifie quelque peu. Les nouveaux candidat-e-s doivent comprendre cet enjeu et l'explicitier un maximum, ce qui est le début d'un apprentissage riche et une incroyable aventure pour les élu-e-s.

¹ « Le citoyen dispose d'autant de suffrages qu'il y a de membres de la constituante à élire dans son district. Par exemple, dans un district avec 17 sièges, un bulletin de vote avec la dénomination « Valeurs Libérales-radicales » et non modifié apporte 17 suffrages au parti. Si, sur ce bulletin, le nom d'un candidat est biffé et qu'un candidat d'un autre parti est inscrit, le bulletin apporte 16 suffrages à VLR et 1 suffrage à l'autre parti. Enfin, si un candidat VLR est ajouté sur le bulletin d'un autre parti, il n'amènera qu'un suffrage au VLR. Ensuite, les 17 sièges sont attribués aux partis politiques au prorata des suffrages dans l'arrondissement électoral. »